



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 03/12/2025

ID : 057-245700695-20251124-D2025_172_SI-AR

DECISION 2025-172

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre pour les prestations de fournitures de bacs roulants pour la collecte des déchets, est conclu avec la société SULO France SAS à 92700 COLOMBES, pour un montant minimum annuel de 10 000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 50 000,00 € H.T..

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, reconductible tacitement trois fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 24 novembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

